



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 23 OCTOBRE 2018

Approuvé par le Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Membres du Conseil :

Présents

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris
M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,
Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP
M. Jean Grillot, représentant l'AITF
Mme Sophie Mougard, directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech
M. Foulques Briouse, représentant des élèves
Mme Lisa Soret, représentante des élèves

Représentés (absents ayant donné pouvoir)

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir

Absents excusés:

M. Alain Bernard, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur,
M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
Mme Clémence de Laigue, directrice de l'enseignement de l'EIVP
M. Youssef Diab, directeur scientifique de l'EIVP
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l'EIVP
M. Laurent Kandel, chef du bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures 10. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 juin 2018

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2018-037 : Communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung rend compte de l'avancement du projet I-SITE Paris-Est FUTURE, qui permet à des chercheurs de l'EIVP d'être impliqués dans deux projets de recherche, « DiXite » et « Crisis Lab », et à l'équipe pédagogique d'élaborer un projet de semestre en langue anglaise, qui sera soumis pour un financement par l'I-SITE. Il annonce deux journées de rencontres avec les partenaires du projet (FUTURE Days) programmées les 21 et 22 novembre 2018 à la Cité Descartes. Sur le volet institutionnel, il confirme que le projet de futur établissement « Université Gustave Eiffel » s'inscrit désormais dans le cadre de l'expérimentation, dont le dispositif sera précisé par une ordonnance en cours de finalisation. Il signale que ce texte donne la possibilité aux établissements de conserver leur personnalité morale tout en étant intégrés à un ensemble plus vaste, bien que ce ne soit ce que prévoit actuellement le projet d'Université Gustave Eiffel. Il rappelle que les différents scénarios ont été débattus avec le personnel de l'établissement, les élèves, l'association des anciens et le conseil de perfectionnement, qui a rendu un avis sur les conditions d'une intégration de l'EIVP. Il indique que la Ville de Paris suit de très près l'avancement de ce dossier.

Marie-Christine Lemardeley s'associe aux propos de Franck Jung. Elle confirme que le projet est d'actualité à la Ville de Paris et que quelques points restent à préciser notamment la place de la Ville de Paris en tant que tutelle du futur établissement, sa maîtrise des tarifs, sa part dans le contrat d'objectif et dans la désignation du Président. Elle rappelle les attendus du conseil de perfectionnement de l'EIVP, auxquels la Ville s'associe : capacité de l'EIVP de produire des formations pour la Ville de Paris dans un cadre « in-house », maintien de l'Ecole sur son site parisien, capacité de la Ville de Paris à fixer les tarifs, maintien d'un réseau d'anciens, capacité de l'EIVP à conclure des partenariats. Elle précise que la Ville de Paris ne peut pas s'engager sur un maintien de la subvention municipale en raison du principe d'annualité budgétaire. Elle estime que l'ordonnance peut être une opportunité d'expérimenter et de faire avancer le projet. Sous réserve de connaître la forme définitive de ce texte, elle y voit la possibilité de créer en marchant cette université-cible, avec quand même la conservation de la personnalité morale de l'EIVP. Elle cite le cas de l'ESPCI, école dont elle préside le conseil d'administration. Alors qu'un droit de veto sur le budget de l'ESPCI n'aurait pas été acceptable, une solution juridique a été trouvée pour un statut plus intégré que celui de simple membre associé. Elle indique qu'elle se rendra le jour même à une réunion organisée par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) pour parler de ces questions avec l'ensemble des partenaires, et qu'elle évoquera le cas des deux écoles d'ingénieur parisiennes. Elle affirme que le dossier avance, qu'il est pris en compte au plus haut niveau de l'administration parisienne, mais qu'il nécessite encore un calage.

Ghislaine Geffroy souhaite mentionner deux sujets très importants pour le conseil de perfectionnement et probablement pour les anciens élèves de l'Ecole : la qualité du recrutement et le maintien du lien avec l'ENPC. **Laurent Descottes** corrobore cette affirmation. Il accorde une grande importance au maintien de tous les partenariats de l'Ecole. Il rappelle avoir été depuis le début favorable à une expérimentation et regrette de ne pas pouvoir identifier la place des anciens élèves dans les futures instances.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de la communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE.

Budget

2018-038 : Situation du budget et des emplois (octobre 2018)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry caractérise l'année 2018 comme le second exercice déficitaire successif pour l'EIVP. Elle fait état d'une prévision de recettes à nouveau revue à la baisse, en raison de l'étalement des calendriers de mise en place des financements sur projets, et de dépenses de personnel en progression de 1,34% par rapport à l'année précédente, avec notamment des dépenses de vacances supérieures de 10% à ce qui était constaté à la même date de 2016. Elle évalue le déficit à environ 150.000 € contre 164.900 € l'année précédente. Elle indique que ce déficit sera neutralisé par une reprise d'excédents capitalisés des exercices antérieurs, pour laquelle l'établissement a obtenu une dérogation et qui fait l'objet d'une décision modificative à cette même séance. Concernant les emplois, elle constate un double mouvement de stabilisation et de mobilité. Elle souligne que 60% des agents de l'EIVP sont dans un statut d'emploi stable (fonctionnaire ou CDI) contre seulement 27% à la même date de 2014, ce qui ne fait pas obstacle à la mobilité puisque le *turn over* du personnel atteint 25% en 2018, en forte accélération par rapport aux années précédentes. Elle relève qu'à une exception près, ce sont des mobilités vers un autre emploi, et qu'il s'agit de mobilités à l'initiative de l'agent, sauf pour deux ingénieurs d'études dont le contrat est lié à un projet de recherche. Elle se réjouit que cette mobilité soit l'occasion d'un renouvellement des cadres de l'établissement avec, notamment, l'arrivée d'une nouvelle directrice de l'enseignement, **Clémence de Laigue**, ingénieure cadre supérieure des administrations parisiennes, et d'une nouvelle secrétaire générale adjointe, **Marie Bouard**, également issue des administrations parisiennes.

Laurent Descottes demande des précisions sur la décomposition des recettes propres. **Laurence Berry** indique que celles-ci comprennent les frais de scolarité acquittés par les élèves et stagiaires, les prestations de formation continue, la taxe d'apprentissage, les subventions sur projets de recherche, les partenariats directs avec des entreprises et des recettes de poche comme les locations de salle.

Jérôme Gleizes rappelle les réserves qu'il avait exprimées sur le cadrage de la masse salariale fixé par le contrat d'objectifs 2017-2021 avec la Ville de Paris, considérant que cela conduit à privilégier les vacances au détriment des emplois permanents. Il estime qu'une subvention de la Ville de Paris sera nécessaire tôt ou tard et se dit prêt à porter un amendement budgétaire dans ce sens.

Au terme de cet échange, il est donné acte au président de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

2018-039 : Décision modificative n°1 de l'exercice 2018

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise qu'une version corrigée du texte est distribuée aux administrateurs, sans modification de fond par rapport aux dispositions figurant dans le dossier de la séance. Elle détaille les trois opérations réalisées par cette décision modificative : un transfert de la section d'investissement à la section de fonctionnement par reprise des subventions d'investissement ayant financé des biens amortissables à hauteur de 111.300 €, la reprise en section de fonctionnement d'excédents capitalisés des exercices antérieurs à hauteur de 476.135 €, et un transfert entre chapitres à hauteur de 7.000 € pour le financement de la vie associative. Elle précise que la reprise d'excédents capitalisés a été autorisée par le Ministère des comptes publics et le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales, par courrier du 4 octobre 2018, et qu'elle pourrait conduire à constater un excédent, purement comptable, en fin d'exercice.

Sophie Mougard demande des explications sur l'équilibre budgétaire et s'étonne que les recettes nouvelles ne puissent pas être utilisées pour financer des dépenses telles que les vacances. **Ghislaine Geffroy** partage ces interrogations. **Laurence Berry** indique que les transferts entre sections sont des recettes d'ordre budgétaire, sans encaissement, et qu'il n'est pas possible d'inscrire des autorisations de dépenses réelles en face de ce type de recettes. Elle relève que cette opération permettra d'éviter d'avoir à procéder à des annulations de crédit en 2019, alors que des crédits ont dû être annulés en 2018. **Franck Jung** souligne que l'EIVP travaille à renforcer la qualité de ses procédures, notamment concernant les vacances d'enseignement, ce qui contribuera à améliorer la prévision budgétaire.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant la première décision modificative du budget de l'EIVP de l'exercice 2018 est approuvée à l'unanimité avec une abstention (**Sophie Mougard**).

2018-040 : Bilan de la taxe d'apprentissage (campagne 2018)

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung présente les résultats obtenus par l'EIVP en termes de reversement de la taxe d'apprentissage collectée sur les salaires de 2017. Le montant obtenu s'élève à 216.296,51 € en ligne avec les reversements des années précédentes, dans un contexte de stabilité réglementaire après la réforme de 2014 et avant la mise en application de la réforme de 2018. Il note la tendance des entreprises, et notamment des grands comptes, à concentrer la répartition sur les formations par apprentissage, ce qui conforte l'orientation prise par l'EIVP d'ouvrir cette voie de formation à horizon 2020, ainsi que la capacité de l'Ecole à fidéliser certains contributeurs, et notamment le secteur de l'ingénierie.

En réponse à une question de **Didier Guillot**, **Laurence Berry** indique que la réforme en cours remet en cause le rôle des collecteurs, au profit de relations directes entre les établissements d'enseignement et les entreprises, et que le rôle des régions est également repensé. Elle signale que d'autres éléments, tels que la répartition entre niveaux de qualification, sont encore incertains, les décrets d'application n'étant pas encore pris.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le bilan de la taxe d'apprentissage pour l'exercice 2018 est approuvée à l'unanimité.

2018-041 : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle brièvement la trajectoire budgétaire de l'Ecole sur les derniers exercices, caractérisée par une stabilisation du périmètre et par une situation de fragilité, résultant à la fois de la faiblesse de ses marges de manœuvre et de la volatilité de certaines recettes propres. Elle relève que la situation de déficit constatée en 2017, à hauteur de 164.900 €, matérialise un risque déjà identifié et évoqué devant les administrateurs, et signale que cette situation se reproduira en 2018, même si une opération budgétaire dérogatoire est envisagée pour rétablir un équilibre comptable. Elle rappelle que le contrat d'objectifs et de performance établi avec la tutelle pour la période 2017-2021 ne comporte pas de scénario budgétaire de référence, mais une série d'indicateurs dont elle présente les éléments. Elle relève notamment la part croissante des recettes perçues sur l'utilisateur, qui constituent aujourd'hui, du fait de l'augmentation des tarifs décidée en 2015, la deuxième source de revenu, après la subvention de la Ville. Elle estime que se pose la question des moyens de soutenir la dynamique de développement de l'établissement, dans un contexte de concurrence avec les autres écoles d'ingénieur. Elle invite le Conseil à envisager aussi sous cet angle l'alternative stratégique consistant soit dans un scénario de *statu quo*, s'appuyant sur le seul soutien de la Ville de Paris, soit dans un scénario d'intégration à un regroupement d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche, dans le cadre du projet I-SITE « Paris-Est FUTURE ».

Dans le tableau détaillant les recettes propres par origine, **Didier Guillot** relève des variations importantes des financements européens d'une année sur l'autre. **Laurence Berry** les explique par le calendrier des projets de recherche, qui comportent généralement un préfinancement, des financements intermédiaires selon l'avancement des livrables, et un solde. Elle relève que ces fluctuations seraient moindres si l'EIVP avait un portefeuille de projets plus important. **Franck Jung** rappelle que c'est le décalage de versement du financement intermédiaire d'un de ces projets qui est à l'origine du déficit constaté en 2017. **Eugenia Llamas** signale que le dispositif Erasmus va évoluer avec des financements sur 24 mois, ce qui va dans le bon sens même si les montants en jeu sont peu élevés. **Marie-Christine Lemardeley** identifie des leviers : la formation des agents de la Ville de Paris, avec une recette de 210.000 € en 2019, et l'intégration dans l'I-SITE Paris-Est FUTURE, qui aidera à obtenir des financements de projets européens. **Ghislaine Geffroy** note que les recettes issues de la production interne diminuent en 2018 (recettes perçues sur l'usager et formation continue) et que l'EIVP dépend davantage de l'extérieur. **Laurence Berry** explique la projection 2018 par des difficultés de recrutement sur un des Mastères spécialisés. **Franck Jung** souligne que la vulnérabilité augmente avec la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. **Ghislaine Geffroy** exprime un avis contraire et demande quelles sont les cibles de développement de la formation continue au-delà des prestations in-house avec la Ville. **Didier Guillot** mentionne la piste de la formation des élus, qui dispose d'enveloppes financières importantes et sous-utilisées. Il donne à ce sujet l'exemple d'un élu du 18^{ème} arrondissement qui n'a pas pu faire financer sa participation à l'Université d'été. Il fait état d'un agrément, à solliciter auprès du Ministère de l'intérieur. **Marie-Christine Lemardeley** estime cet objectif atteignable. **Ghislaine Geffroy** y voit la possibilité d'atteindre les élus franciliens et plus largement.

A propos de l'évolution des loyers, **Jérôme Gleizes** plaide pour ouvrir les discussions avec le bailleur sur l'indice de révision, l'ILAT ne lui semblant pas approprié pour des activités d'enseignement supérieur. **Didier Guillot** fait part de son expérience de négociations très tendues avec la RIVP à l'époque où il présidait Paris&Co. **Franck Jung** indique que la demande a été formulée par l'EIVP auprès de la RIVP. **Laurent Kandel** note que la direction de l'attractivité et de l'emploi a appuyé la demande d'une révision du contrat. **Marie-Christine Lemardeley** suggère d'insister auprès du bailleur.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de l'engagement du débat d'orientation budgétaire pour 2019.

Fixation des tarifs

2018-042 : Tarif des frais de scolarité

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que la modification concerne les mastères spécialisés et consiste à étendre le tarif réduit de 9.000 € au bénéfice des stagiaires diplômés d'établissements liés à l'EIVP par un partenariat académiques, l'objectif étant de constituer des parcours avec des stagiaires répondant bien aux prérequis du mastère spécialisé. Elle relève que la différence par rapport au plein tarif est de 950 € et permet, notamment, d'absorber les coûts liés à une mobilité internationale.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le tarif des frais de scolarité est adoptée à l'unanimité.

2017-043 : *Exonération partielle de frais de scolarité pour certains élèves en mobilité internationale*
Didier Guillot demande à la directrice des relations internationales de rapporter le projet.

Eugenia Llamas indique qu'une réduction de frais de scolarité est proposée pour accompagner la démarche de mobilité internationale des élèves-ingénieurs en direction d'établissements d'accueil avec lesquels une compensation financière n'est pas possible, en raison du déséquilibre des flux. Elle précise que les filières concernées sont des doubles diplômés à l'Illinois Institute of Technology (un élève) et au University College de Dublin (trois élèves) et que le taux de réduction accordé est de 65% pour une année complète.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la réduction de frais de scolarité pour quatre élèves-ingénieurs en mobilité internationale est adoptée à l'unanimité.

Marchés publics

2018-044 : *Compte-rendu d'activité de la commission interne des marchés*
Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rend compte des principaux marchés passés en 2017, pour la réalisation du nouveau site internet de l'EIVP (AMO et développement), pour le renouvellement du parc d'ordinateurs portables mis à disposition des élèves, pour le remplacement du parc de serveurs par une nouvelle solution hyperconvergée, et pour le renouvellement du contrat de location des photocopieurs. Elle fait état d'une économie de 10.000 € par an sur ce dernier contrat, soit une réduction de 50% du coût de la prestation. Elle annonce le lancement de consultations notamment pour le renouvellement et l'évolution du parc de matériel informatique, l'acquisition de nouveaux outils de gestion, les prestations de communication et les prestations liées aux déplacements des chercheurs.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au président de sa communication sur le compte-rendu d'activité de la commission interne des marchés en 2017 et la politique des achats de l'EIVP.

2018-045 : *Adhésion au GIP Maximilien*
Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente le GIP Maximilien qui regroupe 240 acheteurs publics franciliens et fait bénéficier ses adhérents d'un ensemble de services, couvrant toute la chaîne de l'achat, depuis le *sourcing* de fournisseurs jusqu'à la notification des marchés, et est également un lieu d'échanges de bonnes pratiques. Elle souligne l'intérêt pour l'EIVP de s'appuyer sur ce type d'outil et précise que l'établissement bénéficiera, à partir de 2019, du tarif d'adhésion de 1.000 € par an qui sera mis en place pour les établissements d'enseignement supérieur.

Ghislaine Geffroy s'enquiert de l'articulation avec l'UGAP. **Laurence Berry** précise que l'UGAP est une centrale d'achats alors qu'avec Maximilien l'EIVP garde le contrôle de ses procédures, tout en profitant d'outils qui facilitent leur mise en œuvre.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'adhésion de l'EIVP au GIP Maximilien est adoptée à l'unanimité.

Formation, élèves

2018-046 : Bilan de la rentrée 2018

Didier Guillot demande à la directrice de l'enseignement de rapporter le projet et l'invite à se présenter.

Clémence de Laigue se présente comme une ancienne élève de l'EIVP qui a eu l'occasion de connaître d'autres modèles d'enseignement, ayant obtenu une maîtrise de mathématiques en Angleterre dans le cadre d'Erasmus et ayant effectué le mastère de politiques publiques à l'Ecole des Ponts. Elle décrit son parcours dans les services de la Ville de Paris, où elle a pratiqué l'urbanisme mais aussi les finances et les achats. Elle affirme que ses priorités seront la qualité de l'enseignement et le meilleur retour de chaque euro dépensé pour la qualité de l'enseignement.

A propos de la rentrée 2018, **Clémence de Laigue** indique que 77% des recrutements en première année du cycle ingénieur sont issus des concours externes, la deuxième source de recrutement étant l'admission sur titres. Elle relève le très bon taux de remplissage des places offertes au concours, 95%, et la progression du nombre d'élèves ingénieurs acceptés par l'Ecole d'architecture de Paris La Villette, qui passe de 8 à 10. Elle mentionne les recrutements dans le cadre de partenariats académiques, nationaux et internationaux, qui complètent l'effectif en deuxième et en troisième année. **Franck Jung** estime souhaitable de piloter un peu différemment l'admission sur titres ; en effet, on constate que les candidats sélectionnés pour l'admission sur titres [*en avril-mai*] ont tendance à maintenir leur candidature, alors qu'auparavant l'Ecole avait une certaine latitude pour « piocher » dans la liste d'attente, ce qui peut conduire à ne pas exploiter pleinement les candidatures issues du concours [*qui sont connues en août*]. **Eugenia Llamas** note que l'objectif d'accueil d'élèves internationaux¹ est proche d'être atteint et indique que le projet de formation en langue anglaise vise une diversification des recrutements.

Pour les autres formations dispensées par l'EIVP, **Franck Jung** relève le bon taux de remplissage de la licence professionnelle d'assistant à chef de projet en aménagement de l'espace, dont la proportion d'apprentis n'est pas encore connue, et la formation EPS-AA d'assistant en architecture. Il souligne les bons résultats du mastère spécialisé Urbeausep et une année plus difficile pour le mastère spécialisé Urbantic, qui ne pourra pas ouvrir cette année, essentiellement pour des problèmes de mobilité internationale. Il annonce l'ouverture du diplôme d'établissement D.PRAUG, en partenariat avec l'Ecole d'urbanisme de Paris et l'Ecole d'architecture de Paris La Villette, prévue en février 2019.

En réponse à une question de **Jérôme Gleizes**, **Franck Jung** précise que les problèmes rencontrés par les candidats se situent au niveau des pays d'origine, notamment l'Algérie et dans une moindre mesure le Maroc. **Jérôme Gleizes** suggère une action par l'intermédiaire de la Ville de Paris et du Ministère des affaires étrangères.

Après ces interventions, il est donné acte au président de sa communication sur bilan de la rentrée 2018.

2018-047 : Bilan de l'Université 2018

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab se félicite de la qualité de l'édition 2018 de l'Université d'été sur le thème « Economie circulaire et génie urbain », et notamment de l'apport d'une enseignante-chercheuse recrutée en 2017 pour développer cette thématique à l'EIVP. Il déplore une fréquentation insuffisante, en particulier la fréquentation payante très inférieure aux précédentes éditions, et évoque des pistes d'évolution pour la prochaine édition : une durée ramenée de quatre à trois jours et une date repoussée à fin septembre pour une plus forte présence des élèves et des enseignants de l'EIVP. Il estime également souhaitable de s'appuyer sur un ou deux partenariats pour accroître la fréquentation et l'audience. Pour la

¹ D'après le contrat d'objectifs et de performance : 20% en 2021

prochaine édition, il annonce le thème « rues et infrastructures de demain ». Il signale que le recueil des actes de l'Université d'été 2017 sur « Le nouveau monde de la mobilité » se vend très bien et y voit un encouragement à poursuivre dans cette veine.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le bilan de l'Université d'été 2018 et la reconduction de cette action en 2019 est adoptée à l'unanimité.

2018-048 : *Nombre de places au concours et à l'admission sur titres*

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung annonce l'ouverture, comme l'année précédente, de 74 places au concours TPE-EIVP, dont 12 en qualité de fonctionnaire et 72 en qualité d'élève civil, avec une répartition à parts égales des places de fonctionnaire entre les trois filières MP, PC et PSI. Il ajoute que 7 places seront offertes aux concours communs polytechniques, pour la filière TSI, et 3 places au concours interne, réservé aux fonctionnaires titulaires. Il indique que le nombre de places offertes à l'admission sur titres est inchangé par rapport aux années précédentes, mais que le pilotage de cette enveloppe évoluera, comme évoqué précédemment à l'occasion du bilan de la rentrée 2018.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le nombre de places offertes aux concours d'entrée à l'EIVP et à l'admission sur titres en 2019 est adoptée à l'unanimité.

Convention

2018-049 : *Convention de mécénat avec ECT – chaire d'enseignement et de recherche*

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que la création de chaires d'enseignement et de recherche, en partenariat avec des entreprises, est un des objectifs contractualisés avec la Ville de Paris et que l'EIVP a signé, en 2017, son premier contrat de ce type, avec la société Evesa, permettant notamment la création d'un poste d'ingénieur pédagogique pour développer l'innovation dans les formations. Il présente le nouveau contrat qu'il est proposé de signer avec la société ECT, spécialisée dans la collecte des terres inertes, non polluées, issues des travaux d'excavation sur les chantiers franciliens, et leur réutilisation dans des projets d'aménagement paysagers. Il indique qu'un conseil scientifique se met en place pour définir les orientations de recherche et que des visites ont d'ores et déjà été organisées avec des élèves-ingénieurs de 1^{ère} année. Il précise que le financement apporté par ECT s'élève à 50.000 € par an sur deux ans et contribuera à financer des doctorants.

Didier Guillot signale qu'ECT est intervenue dans le cadre de l'Université d'été.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention de mécénat pour une chaire d'enseignement et de recherche avec la société ECT est adoptée à l'unanimité.

2018-050 : *Convention avec Evesa pour l'encadrement d'une thèse de doctorat*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab présente le thème de recherche développé par Victor Bayard, chercheur accueilli par la société Evesa dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), dirigé et encadré par l'EIVP. Il caractérise cette recherche, qui donnera lieu à une thèse de doctorat, comme un travail de fond sur le réseau d'éclairage urbain et sa capacité à contribuer à une ville intelligente, durable et inclusive. Il précise que le contrat présenté, qui définit les modalités de participation des deux partenaires à l'encadrement des travaux de recherche, ainsi que le régime de propriété des résultats, répond à une obligation vis-à-vis de l'Agence nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) qui gère le dispositif des CIFRE.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention de partenariat de recherche avec la société Evesa est adoptée à l'unanimité.

2018-051 : *Convention avec l'EPTB Seine Grands Lacs et le Cerema pour l'encadrement d'une thèse de doctorat*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab présente le thème de recherche développé par Anas Dabaj, chercheur accueilli par l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs, dirigé par l'EIVP, co-encadré par l'EIVP et le Cerema. Il situe ce travail sur la notion de *Build Back Better* dans l'axe de recherche de l'EIVP sur la résilience urbaine. Il signale que le doctorant est un ingénieur diplômé de l'EIVP et précise que la convention, comme la précédente, s'inscrit dans le dispositif des CIFRE.

Sophie Mougard s'interroge sur l'absence de valorisation des coûts d'encadrement des doctorants dans les deux conventions présentées. **Youssef Diab** indique que dans le cas d'Evesa, cet encadrement est pris en compte dans le financement au titre de la chaire, tandis que Seine Grands Lacs applique le même principe que la Ville de Paris et la plupart des autres collectivités locales, en ne prenant pas en charge le coût d'encadrement. **Laurent Kandel** confirme que la Ville de Paris ne finance pas le laboratoire lorsqu'elle accueille des chercheurs dans le cadre de conventions CIFRE. **Sophie Mougard** trouve qu'il y a un paradoxe entre l'insuffisance de recettes de l'EIVP et la gratuité d'encadrement d'un doctorant, et qu'il y a un coût d'opportunité par rapport à d'autres partenariats de recherche qui pourraient être plus rémunérateurs pour l'Ecole. **Laurent Kandel** estime que la convention CIFRE est un dispositif créé pour les entreprises et ne correspond pas toujours au fonctionnement des collectivités. **Marie-Christine Lemardeley** précise que la Ville de Paris prend en charge les frais induits, tels que les déplacements. **Youssef Diab** relève que le Cerema, qui est impliqué dans l'encadrement, ne facture pas non plus le temps passé. **Sophie Mougard** estime que ce montage revient, pour la Ville de Paris, à subventionner indirectement l'établissement d'accueil. **Laurence Berry** fait valoir que Grands Lacs de Seine est un établissement interdépartemental dont la Ville de Paris est partie prenante et présente, de ce fait, un intérêt local. **Sophie Mougard** relève que la charge devrait être partagée avec les autres collectivités. **Ghislaine Geffroy** estime que la gratuité est logique pour la Ville de Paris, qui finance l'EIVP, mais est discutable pour d'autres établissements d'accueil.

A l'issue de cet échange, la délibération autorisant la signature d'une convention de partenariat de recherche avec l'établissement public Seine Grands Lacs et le Cerema est adoptée à l'unanimité avec une abstention (**Sophie Mougard**).

2018-052 : *Avenant à la convention de partenariat avec Efficacity*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab rappelle que l'EIVP est partenaire d'Efficacity, Institut pour la transition énergétique, depuis la création de cette structure de partenariat public-privé dédiée à la recherche sur les thématiques de l'efficacité énergétique. La prolongation de la convention de partenariat pour une durée de trois ans permettra à l'EIVP de s'impliquer dans un projet de recherche portant sur la mesure des phénomènes physiques à l'échelle du quartier et de ses espaces publics, dans le cadre de la collaboration entre Efficacity et l'établissement public Paris La Défense, qui soulève notamment des questions de métrologie. Il estime la contribution de l'EIVP, refacturée à Efficacity, à 20% du temps d'un enseignant-chercheur.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention du 1^{er} février 2015 avec la société Efficacity, institut pour la transition énergétique, est adoptée à l'unanimité.

2018-053 : *Convention avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines relative à la réalisation d'une thèse de doctorat – Projets Polluscope et QualiScope*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab retrace la genèse de ce partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), qui porte sur deux projets de recherche, l'un financé par l'ANR, Polluscope, et l'autre présenté au premier appel à projets de l'I-SITE Paris-Est FUTURE et partiellement validé, QualiScope. Il indique que ces deux projets donnent matière à des travaux sur la qualité de la donnée dans les mesures de qualité de l'air, qui seront menés dans le cadre d'une thèse de doctorat dirigée par le laboratoire DAVID et co-encadrée par l'EIVP. Il précise que la doctorante sera employée pendant 10 mois par l'UVSQ et pendant 26 mois par l'EIVP, et qu'une convention sera passée avec Université Paris-Est pour le reversement à l'EIVP du financement au titre du projet QualiScope.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines relative à la réalisation d'une thèse de doctorat est adoptée à l'unanimité.

2018-054 : *Convention avec l'Université Côte d'Azur et l'Université Nice Sophia Antipolis pour la réalisation d'une formation sur le thème de la stratégie de résilience territoriale*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab explique que l'EIVP est impliquée, auprès de la ComUE Université Côte d'Azur et de l'Université de Nice Sophia Antipolis, dans la réponse à une consultation lancée en janvier 2018 par l'Institut de la ville durable, en vue de la production et de la mise en œuvre d'une formation destinée aux experts et aux décideurs sur le thème de l'élaboration d'une stratégie de résilience territoriale. Il précise que le consortium comprend également la start-up barcelonaise OptiCits, à laquelle l'EIVP est liée par un partenariat de recherche, et que la formation sera déclinée en deux formats, en présentiel et en ligne. Il indique que les éléments financiers, concernant la valorisation de la contribution de l'EIVP au projet, sont susceptibles d'évoluer.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Université Côte d'Azur et l'Université Nice Sophia Antipolis pour la réalisation d'une formation sur le thème de la stratégie de résilience territoriale est adoptée à l'unanimité.

2018-055 : *Convention avec FUN Partenaires*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que l'EIVP a engagé la réalisation de son premier MOOC, qui traitera de l'acceptabilité des chantiers urbains, avec le soutien notamment de la Fédération nationale des travaux publics, de la Métropole européenne de Lille, de la Ville de Paris, de Syntec Ingénierie, du CNFPT et de la ComUE Université Paris-Est. Elle indique que la plateforme de diffusion retenue est la plateforme FUN, gérée par le GIP France université numérique constitué à l'initiative du Ministère de l'enseignement supérieur, qui est aujourd'hui le premier diffuseur français pour ce type de production. Elle précise que la convention, passée avec la société FUN partenaires qui gère les relations avec les institutions extérieures au GIP, a pour objet de définir les conditions d'accès à la plateforme, le montant de l'adhésion étant fixé à 4.500 € pour la première session du MOOC. Elle rappelle que la formation est gratuite pour les apprenants, mais que ceux d'entre eux qui sont allés au bout du parcours ont la possibilité d'acquiescer un certificat payant, dont le montant sera reversé à l'EIVP après déduction de frais de gestion.

Sophie Mougard s'enquiert du coût du MOOC pour l'EIVP. **Laurence Berry** indique que le financement est entièrement apporté par les partenaires du projet, à hauteur d'environ 100.000 €, avec par surcroît

des contributions aux contenus. **Sophie Mougard** s'étonne de l'absence de recettes. **Laurence Berry** souligne qu'il est prévu le reversement d'une partie des revenus des certificats payants, dont le montant ne peut pas être estimé avec certitude faute de données comparables, mais qui pourrait potentiellement absorber le coût d'accès à la plateforme. **Sophie Mougard** estime que l'on pourrait pousser plus loin la valorisation. **Laurence Berry** indique que généralement les MOOCs sont des produits « vitrine » et que la question est plutôt de commercialiser des déclinaisons ultérieures sous forme de SPOC ou de formations en présentiel. **Ghislaine Geffroy** estime qu'il y a une vraie demande de formation sur les travaux en sous-sol. **Sophie Mougard** affirme qu'il est possible de faire des MOOCs payants. **Laurence Berry** indique que les partenaires ont apporté leur financement pour un projet de MOOC ouvert et non pour un MOOC fermé. **Youssef Diab** indique que le prix des certificats délivrés à l'issue du MOOC sera comparable à la moyenne des MOOC en France ou à l'international, soit entre 40 et 70 euros. **Franck Jung** concède qu'il y a un débat sur la rentabilité des MOOC, mais rapporte que, de l'avis des experts, le MOOC est d'abord un produit d'appel et constitue un investissement ayant plutôt des retombées en termes d'image et de visibilité de l'établissement d'enseignement.

A l'issue de cet échange, la délibération autorisant la signature d'une convention avec Fun Partenaires, relative aux conditions d'accès à la plateforme FUN, est adoptée à l'unanimité.

2018-056 : Convention avec l'Ecole des Ponts relative à l'accueil d'élèves

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung explique qu'il y avait nécessité de renouveler le cadre juridique de l'accueil d'élèves de l'EIVP à l'Ecole des Ponts, la convention signée en 2010 étant caduque depuis 2015. Il relève que 26 élèves de l'EIVP ont bénéficié de ce dispositif au cours des 5 dernières années et qu'ils ont été accueillis dans les départements « génie civil et environnement », « ville, environnement, transports », le master « systèmes aquatiques et gestion de l'eau » ou dans le programme Me310 de la d.school. Il signale que, dans la proposition de l'Ecole des Ponts, la durée maximale de la scolarité est de deux semestres, au lieu de trois dans l'accord précédent, l'établissement d'accueil ne prenant plus en charge le stage de fin d'études, et que, comme précédemment, les frais de scolarité sont acquittés à l'Ecole des Ponts.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Ecole des Ponts, relative à l'accueil d'élèves, est adoptée à l'unanimité.

2018-057 : Convention avec l'Université de Paris-Est Marne la Vallée (UPEM)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que le projet de convention vise à permettre à l'EIVP d'accéder à une déclinaison de la plateforme pédagogique Moodle mise en œuvre par l'UPEM pour la gestion des échanges entre enseignants et élèves. Elle fait valoir que l'UPEM propose un service très complet, incluant l'hébergement et le support technique, les mises à jour, ainsi que des garanties de sécurité juridique, notamment vis-à-vis du règlement général de protection des données (RGPD). Elle note que la contribution demandée, 4.985 €, devrait être dégressive par la suite, la première année incluant des sessions de formation. Elle précise que l'EIVP utilisait jusqu'à présent une plateforme gratuite, mais qui nécessitait davantage de temps passé par l'équipe informatique et qui ne peut pas être conservée, la version utilisée à l'EIVP n'étant plus maintenue par l'éditeur.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Université de Paris-Est Marne la Vallée, relative à l'utilisation de la plateforme pédagogique, est adoptée à l'unanimité.

2018-058 : *Convention avec l'Astee*

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung témoigne de l'intérêt pour l'EIVP de formaliser un partenariat avec l'Astee, association scientifique et technique reconnue d'utilité publique, qui a pour objet la mutualisation des connaissances dans les domaines de l'eau, des ressources aquatiques, des déchets et de la propreté urbaine. Il mentionne les partenaires communs aux deux entités, notamment l'Association des ingénieurs territoriaux de France et l'ENGEES. Il attend de ce partenariat des opportunités de valorisation des travaux des chercheurs de l'EIVP, à travers le réseau et les supports de l'Astee, ainsi que des contributions à la formation et à l'insertion professionnelle des ingénieurs en génie urbain et des stagiaires du Mastère spécialisé Urbeusep, sous forme d'invitations aux événements organisés par l'Astee, d'apport de ressources documentaires, d'accès à des offres de stage au sein du réseau.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Astee est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Accord avec The Water Institute of the Gulf

Eugenia Llamas relate les circonstances qui ont conduit à la signature d'un *Memorandum of Understanding* avec cet institut de recherche dédié aux risques d'inondation. Elle indique que cela fait suite à une visite à Paris de Jeff Hebert, vice-président du TWIG, sur invitation de la Ville de Paris, et que les échanges ont permis d'identifier des thématiques de recherche communes avec l'EIVP. Elle précise que le *MoU* est cosigné par l'Université de Tulane, dont dépend l'Institut. **Youssef Diab** précise que les partenaires américains ne sont pas éligibles aux financements du programme H2020, mais que Jeff Hebert est mentionné comme expert sur un des projets déposés par l'EIVP. Il souligne la place centrale de La Nouvelle Orléans dans la recherche sur la résilience urbaine.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 12h02.